

LE COMITE ODISCÉ

Réunion du 21 juin 2023 du comité ODISCÉ

Synthèse de séance

1. INTRODUCTION

Jean-Christophe Niel remercie les membres du comité pour leur présence et le travail accompli depuis la dernière rencontre.

Michel Badré introduit la séance en précisant l'objet de la réunion, avec deux sujets :

- le premier portant sur la prise en compte par l'IRSN des recommandations de l'avis n°1 du comité, avec la présentation du plan d'actions de l'IRSN ;
- le deuxième sujet portant sur les propositions de recommandations pour répondre à la saisine du comité sur l'ouverture à la société dans le domaine du médical.

Au préalable, les projets de compte-rendu et de synthèse de la réunion précédente sont soumis à l'approbation des membres, les remarques reçues ayant été intégrées dans les dernières versions transmises avant la réunion. Les deux documents sont validés. Les synthèses des réunions, tout comme leurs ordres du jour, sont publiés sur les pages dédiées au comité (<https://www.irsn.fr/FR/IRSN/Comite-ODISCE/Pages/Comite-ODISCE.aspx>) sur le site de l'IRSN. Le compte-rendu reste lui un document interne au comité.

2. PRISE EN COMPTE PAR L'IRSN DES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS N°1 DU COMITE - PRESENTATION DU PLAN D'ACTION DE L'IRSN

Renaud Martin (IRSN, Service des politiques d'ouverture à la société) et Marc Gleizes (IRSN, Direction de l'environnement) présentent le plan d'actions mis en place par l'IRSN en exposant tout d'abord la façon dont l'Institut s'est emparé des 28 recommandations. L'IRSN a en effet créé un groupe de travail interne représentatif des unités opérationnelles de surveillance de l'environnement, composé des ingénieurs et des techniciens, réalisant les prélèvements sur le terrain et amenés à croiser des personnes intéressées par la surveillance de l'environnement dans leur activité quotidienne. Le groupe de travail s'est réuni le 18 janvier 2023 puis le 8 mars 2023 pour procéder à l'analyse des recommandations et envisager leurs mises en œuvre. Aucune des 28 recommandations n'a été écartée, toutes ont trouvé un cadre d'application plus ou moins immédiat.

Les différents axes d'analyses de ces recommandations ont porté sur l'apport à la robustesse de la surveillance, sur leur caractère inclusif, sur les spectres des activités couvertes ainsi que sur les moyens à consacrer. De plus, les critères



d'appréciation des recommandations intègrent la plus-value en termes d'ouverture et de surveillance, la possibilité d'harmoniser ou systématiser des bonnes pratiques, la difficulté à mettre en œuvre dans l'immédiat.

Au bilan de ce travail a donc émergé un plan d'actions constitué de sept actions prioritaires, répondant à 17 recommandations du comité.

Certaines actions prioritaires portent sur le pilotage de l'ouverture à la société :

- création d'une échelle de la participation adaptée aux activités d'ouverture de l'IRSN,
- définition de l'instance interne de décision de mener une ouverture à la société sur une activité de surveillance de l'environnement,
- création d'un vademecum regroupant les questions à se poser pour décider et mener ces actions.

Les autres actions prioritaires portent sur des actions d'ouverture à la société de la surveillance de l'IRSN :

- identifier des campagnes de prélèvements pour lesquelles il serait possible d'informer et faire participer la population locale,
- mise en place d'une action expérimentale de participation concrète des acteurs locaux à une campagne de prélèvements de denrées alimentaires autour de La Hague,
- implication des acteurs locaux dans le cadre du plan de surveillance régulière de l'IRSN,
- partage du retour de l'accès aux données environnementales publiées par l'IRSN pour envisager des améliorations pour mieux répondre aux attentes du public.

Des échéances à court, moyen ou plus long terme sont envisagées pour les 11 recommandations restantes.

Une troisième réunion du groupe de travail est prévue en septembre 2023 pour le lancement des actions prioritaires à la suite de la présentation au comité (*hors réunion : la réunion s'est tenue le 15 septembre 2023*).

A l'issue de cette présentation, Michel Badré souligne l'importance de la structuration effectuée par le groupe de travail de l'IRSN. Il souhaite que la société civile puisse avoir connaissance des changements apportés par les actions proposées et qu'un calendrier soit défini pour le prochain point d'avancement avec les membres du comité.

Yannick Rousselet souligne l'intérêt d'une action concrète qui a été présentée à la CLI Orano La Hague. Cependant, il faut faire attention à la manière dont cela peut être ressenti par les associations qui exercent déjà ce type d'activité sur le terrain depuis longtemps. Il ne faudrait pas qu'elles voient cette initiative comme un manque de reconnaissance de leur travail.

Michel Badré souligne l'importance de cette réflexion. A propos de la recommandation E27 portant sur la présentation des données scientifiques en intégrant celles de la société civile, à l'occasion de l'instruction des demandes d'autorisation, il considère comme un vrai sujet le fait de voir la manière dont les différentes structures d'expertise publique et associatives peuvent travailler ensemble et ne pas être en situation de concurrence.

Maïté Noé s'interroge sur la manière dont la population va pouvoir être investie dans ces questions. Comment procéder, avec appui sur les CLI et l'ANCCLI, ou bien grâce à la sensibilisation des associations dans les CLI ? Yves Lheureux ajoute l'intérêt de montrer aux CLI les matériels et laboratoires utilisés par l'IRSN pour la mesure dans l'environnement notamment en situation de crise. C'est important pour la sensibilisation des CLI à la mesure, mais aussi au grand public d'une manière plus générale.

Marc Gleizes précise que l'Institut exploite les données du réseau national de mesures dans l'environnement et notamment celles des associations comme l'ACRO. Le but des actions proposées est de co-construire avec eux dans une démarche gagnant-gagnant, afin que cela réponde à la fois à des objectifs scientifiques et aux associatifs, CLI... L'idée n'est pas de l'imposer ou de se substituer à ce que font déjà les acteurs sur le terrain. Il est également proposé de mieux faire connaître la surveillance régulière que fait l'IRSN (avec notamment des visites de laboratoires) et d'écouter les interrogations de la société civile et aussi de répondre davantage aux préoccupations concrètes que peuvent avoir des acteurs locaux.

Michel Badré propose que l'IRSN identifie deux ou trois actions dont il pourrait présenter au prochain bilan la traduction concrète, comment les personnes y réagissent, si cela fonctionne ou pas...

Audrey Lebeau-Livé ajoute qu'il sera possible de convier deux à trois membres du comité qui souhaiteraient particulièrement suivre cette démarche et propose aux membres intéressés de se signaler auprès de Véronique Leroyer.

Michel Badré propose de prévoir un nouveau point d'avancement de ces actions dans un an.

3. TRAVAUX RELATIFS A LA SAISINE DU COMITE SUR L'OUVERTURE A LA SOCIETE DANS LE DOMAINE MEDICAL

Véronique Leroyer rappelle le processus de traitement par le comité de la saisine de l'IRSN sur l'ouverture à la société dans le domaine médical. Sur la base des discussions lors de la réunion du 28 novembre 2022, le secrétariat technique du comité a repris le verbatim pour identifier les différentes idées des membres, autour de 3 objectifs et 13 propositions. Les membres ont été invités à envoyer leurs commentaires par mail. A partir des retours des membres, les propositions ont été restructurées pour aboutir à un projet d'avis comportant 4 objectifs, 11 propositions de recommandations regroupées en 4 grandes recommandations. Celui-ci a ainsi été envoyé aux membres en préalable à la réunion, afin qu'ils puissent se prononcer en séance sur ces projets de recommandations.

Audrey Lebeau-Livé anime ensuite les discussions sur les projets de recommandations avec un système de « vote coloré » permettant à chaque membre de préciser si le projet de recommandation lui convient, s'il a un amendement à proposer, s'il n'est pas à l'aise avec le projet, ou s'il ne souhaite pas se prononcer. Cette méthode permet de consacrer les temps de discussion aux amendements proposés et aux points posant problème dans les projets.

Les nombreux échanges sur ces projets de recommandations ont permis de clarifier le rôle de l'IRSN, de modifier certaines formulations pour, par exemple, ne pas laisser penser que l'IRSN pourrait y répondre seul. Les projets de recommandations ont ainsi été modifiés en séance pour aboutir à un avis comportant 4 objectifs et 10 recommandations regroupées en 4 grandes recommandations, approuvé par l'ensemble des membres présents.

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Jean-Christophe Niel et Jean-Michel Bonnet félicitent le comité pour l'avis élaboré sur le domaine médical. Il présente un intérêt pour le juste positionnement de l'Institut en termes d'ouverture. L'IRSN devra prendre l'attache des différents acteurs du domaine pour concrétiser les actions proposées.

Michel Badré s'associe aux remerciements en soulignant à la fois le travail préparatoire du secrétariat technique et l'importance de la participation des membres qui a permis d'aboutir à cet avis. Il rappelle la proposition faite aux membres de suivre les actions prévues par l'IRSN à la suite du premier avis.

En matière de perspectives, Michel Badré propose de prendre un peu de temps pour préparer la prochaine réunion. Celle-ci sera consacrée à l'implication des jeunes dans les activités de l'IRSN. L'IRSN prépare un dossier de saisine du comité qui sera envoyé en amont de la réunion. Les membres sont intéressés par des éléments sur la perception des risques par les jeunes, les moyens de communication qu'ils utilisent, l'intérêt d'impliquer de différents âges (moins ou plus de 18 ans) ou catégories (étudiants ou jeunes travailleurs).

Michel Badré propose également de réfléchir aux prochains sujets que le comité pourrait aborder. Quelques sujets sont évoqués, comme le radon, les déchets de très faibles activités, la comparaison des risques à travers des chiffres. Les membres sont invités à envoyer leurs propositions de sujets au secrétariat technique, pour que le comité puisse les examiner lors des prochaines réunions.